



HONORAIRES

Monsieur SEMICHON Bertrand est kinésithérapeute-ostéopathe DO.

- titulaire d'une autorisation d'exercice et inscrit au tableau de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes sous le numéro 76432.

Il a obtenu la reconnaissance de son titre de master en kinésithérapie le 29/06/2007 délivré par la faculté de Médecine de l'Université Catholique de Louvain-La-Neuve située en Belgique.

Et

- Titulaire du titre d'ostéopathe DO le 29 juin 2013 par l'Institut Franco-Britannique d'Ostéopathie.

Votre kinésithérapeute-ostéopathe DO a souscrit une couverture d'assurance au titre de la responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie d'assurance ADH assurances, sous le numéro de contrat 53604010.

Votre kinésithérapeute est conventionné(e) mais pratique des actes non remboursables en supplément des actes remboursés à hauteur de 30 euros par séance. Un devis sera fourni dès la première séance à la patiente en fonction du nombre de séances que le clinicien juge nécessaire. Et toujours avec l'accord du patient !

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter l'annuaire sur site internet www.ameli.fr

ACTES OU PRESTATIONS DE SOINS LES PLUS COURAMMENT PRATIQUÉS

	Honoraires totaux (partie remboursés par l'assurance maladie et la mutuelle et actes non remboursables de 30 euros)	Somme remboursée par l'assurance maladie et la mutuelle
<u>Consultation :</u>	Partie non remboursée + partie remboursée	Partie remboursée
Rééducation des conséquences des affections orthopédiques et rhumatologiques du rachis, du membre supérieur ou du membre inférieur	46,51 à 46,64€	16,51 à 16,64€ (9,90 à 9,99€ remboursés par l'Assurance Maladie)
Rééducation des conséquences des affections orthopédiques et rhumatologiques de tout ou partie de plusieurs membres, ou du tronc et d'un ou plusieurs membres	50,97 à 51,02€	20,97 à 21,02€ (12,58 à 12,51€ remboursés par l'Assurance Maladie)
Rééducation analytique et globale, musculo-articulaire des 2 membres inférieurs, de la posture, de l'équilibre et de la coordination chez le sujet âgé.	48,79 €	18,79€ (11,27€ remboursés par l'Assurance Maladie)
Bilan diagnostique	23,65€ à 23,87€	23,65€ à 23,87€ (14,19 à 14,32€ de l'Assurance Maladie)

Votre kinésithérapeute doit obligatoirement vous informer avant de réaliser un acte non remboursé par la sécurité sociale.

En outre, dès lors que les dépassements d'honoraires des actes et prestations facturés atteignent 70 euros, votre kinésithérapeute doit vous en informer par écrit, préalablement à la réalisation de la prestation.

*** **

PRESTATIONS PROPOSÉES NON REMBOURSEES :

	Prix
Ostéopathie	60€
Echoscopie seule si absence d'ordonnance	50€
A chaque séance de kinésithérapie	30€